

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

MASTER EN SCIENCES PSYCHOLOGIQUES À FINALITÉ  
SPÉCIALISÉE :

PSYCHOLOGIE SOCIALE ET INTERCULTURELLE

---

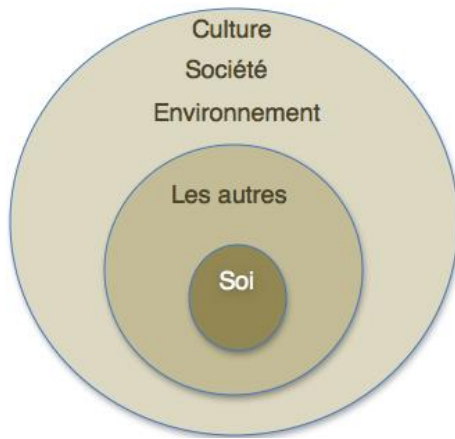
MÉMO 2025-2026

---

---

## QU'EST-CE QUE LA PSYCHOLOGIE SOCIALE ?

---



On peut définir la psychologie sociale de différentes manières. Nous apprécions celle qu'a proposée Dominique Oberlé (Université de Paris X), lors d'un entretien :

*"Pour moi, la psychologie sociale, c'est une discipline qui considère que la compréhension et l'explication des conduites humaines ne peut se faire de manière approfondie qu'en tenant compte des contextes dans lesquels ces conduites se développent. Quand je parle de contexte, je pense à la fois à des contextes humains, l'existence des autres, et la manière dont autrui influence nos pensées et nos conduites, à des contextes qui apparaissent avec moins d'évidence comme les*

*contextes écologiques, et à des contextes qui apparaissent comme plus abstraits mais qui sont tout aussi prégnants comme les contextes institutionnels, les contextes normatifs, les contextes idéologiques... En fait toute conduite, toute pensée, est insérée dans un contexte et je pense que pour les expliquer et éventuellement pour pouvoir les prédire, puisque c'est l'ambition ultime, on ne peut le faire qu'en tenant compte de ces contextes, en essayant d'en repérer l'impact, avec l'idée que les gens sont à la fois produits par, et producteurs de ces contextes. C'est-à-dire que pour moi, la psychologie sociale c'est la plus juste manière de faire de la psychologie. Bon c'est un peu prétentieux mais c'est ce que je pense".*

---

## QU'EST-CE QUE LA PSYCHOLOGIE INTER(CULTURELLE) ?

---

La psychologie interculturelle (cross-cultural psychology) peut être définie comme étant « l'étude des similarités et des différences au niveau du fonctionnement psychologique individuel entre divers groupes culturels et ethnoculturels, des changements continus des variables qui reflètent ce fonctionnement, et des relations entre les variables psychologiques et des variables socioculturelles, écologiques et biologiques » (Berry, Poortinga, Breugelmans, Chastiosis, & Sam, 2011, p. 5). La psychologie interculturelle s'intéresse également aux processus psychosociologiques qui entrent en jeu lorsque les membres de groupes culturels différents (ou considérés comme tels) entrent en contact dans diverses situations sociales (immigration, expatriation professionnelle, mondialisation, colonisation, etc.).

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

---

## OBJECTIFS DU MASTER

---

Cette formation couvre des domaines divers qui, tous, placent au centre de leurs préoccupations l'étude de l'individu dans sa dimension sociale : dynamique de groupe, relations interpersonnelles, psychologie interculturelle, conduite de réunions, méthodologie, cognition sociale, processus de construction de l'identité sociale, relations intergroupes, psychologie sociale des émotions, gestion de la diversité culturelle, processus de négociation et de médiation, etc.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la Faculté des Sciences Psychologiques et de l'Education de l'ULB est aujourd'hui la seule à proposer une formation de deuxième cycle spécialisée en psychologie sociale et interculturelle. Quatre axes de compétences sont ciblés : la gestion des groupes, la gestion de la diversité culturelle, la gestion du conflit et la recherche scientifique.

Cette formation rencontre un besoin clair sur le marché du travail, où les étudiant·es sont très apprécié·es dans le domaine de l'intervention psychosociale, en particulier auprès de publics précarisés ou de personnes issues de minorités culturelles. En effet, des connaissances approfondies dans le domaine de l'interculturalité sont un atout de plus en plus important dans les métiers de la psychologie.

Cours et travaux pratiques : les enseignements sont équilibrés entre cours théoriques et travaux pratiques (ou séminaires), permettant ainsi à l'étudiant·e de combiner connaissances théoriques et savoir-faire (grâce notamment à l'intervention pédagogique de praticien·nes de terrain). Des modules d'enseignements optionnels permettent à l'étudiant·e d'élargir sa formation et de la rendre polyvalente par des apports théoriques et pratiques provenant des autres branches de la psychologie (psychologie clinique, du travail et du développement) ainsi que d'autres sciences humaines (sociologie, anthropologie, etc.).

Stages et mémoires : l'équipe d'enseignant·es et d'assistant·es offre un suivi individualisé de l'étudiant·e dans l'encadrement scientifique (pour le mémoire) et professionnel (pour les stages).

Voici quelques exemples de stages réalisés ces dernières années en Belgique ou à l'étranger : animation de séances de pédagogie interculturelle au sein d'une association de lutte contre le racisme ; accompagnement et formation des demandeurs d'emploi au sein des ateliers de recherche active d'emploi des Missions Locales ; alphabétisation et aide à l'insertion des primo-arrivants ; soutien psychologique et accompagnement des demandeur·euses d'asile et réfugié·es ; médiation familiale dans une institution d'accueil pour enfants et adolescent·es ; recherche-action sur la lutte contre l'incivisme à Bruxelles ; soutien psychologique aux survivant·es du génocide des Tutsis du Rwanda ; travail auprès des enfants des rues à Haïti ; travail en centre de santé mentale au Sénégal, etc.

---

## DÉBOUCHÉS

---

Les étudiant·es qui suivent l'orientation "Psychologie sociale et interculturelle" trouvent pour la plupart un emploi dans l'année qui suit la fin de leurs études. Le bagage théorique, méthodologique et analytique dont ils et elles disposent est un atout dans divers milieux professionnels et leur permet de s'insérer avec un égal succès dans les trois grands secteurs économiques : le secteur associatif, le secteur public, et le secteur privé. Les employeuses et employeurs apprécient également la capacité des psychologues sociaux·ales à prendre en compte les dynamiques sociales et culturelles qui contribuent à produire les situations que vivent les personnes auprès desquelles elles/ils sont amenés à intervenir.

Les diplômé·es en psychologie sociale et interculturelle sont avant tout des **psychologues** qui, par leur formation polyvalente, possèdent des atouts adaptés à une société en mutation perpétuelle. Cette société est, par conséquent, en demande croissante de psychologues multi-compétent·es, capables de comprendre les interactions entre la psychologie des individus et leur milieu social et culturel, et de gérer la dynamique des groupes.

Le Master en psychologie sociale et interculturelle permet l'accès au Certificat en cliniques psychothérapeutiques et au Certificat Interuniversitaire en Psycho-oncologie (co)organisés par la Faculté, ainsi qu'à d'autres formations à la psychothérapie. Il donne également accès au Master Complémentaire conjoint en Gestion des risques et bien-être au travail.

Les principaux domaines d'activité :

- Travail psycho-social auprès des membres de minorités culturelles, personnes racisées, réfugié·es, personnes LGBTQI+, etc.
- Insertion socioprofessionnelle de demandeur·euses d'emploi
- Insertion socioculturelle des personnes en situation de précarité (marginalisation, exclusion sociale, délinquance, toxicomanie)
- Médiation interpersonnelle, familiale, scolaire, sociale ou interculturelle
- Analyse et intervention dans les organisations et les institutions
  - Plans de diversité et plans d'égalité de genre
- Santé mentale et bien-être (animation de groupes, centres PMS)
- Travail en milieu ouvert
- Développement: ONGs
- Approche interculturelle de la gestion des ressources humaines
- Communication: promotion de la santé, marketing, etc.
- Recherche scientifique
- Etc.

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

---

## STAGES

---

L'ensemble des informations relatives aux stages figurent dans l'**Annexe I**.

---

## PROGRAMME ET HORAIRE

---

Programme des cours: <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-psyc#programme>.

L'horaire des cours: [https://cloud.timeedit.net/be\\_ulb/web/](https://cloud.timeedit.net/be_ulb/web/)

---

## MÉMOIRES

---

Les thèmes de mémoire proposés par les membres de l'Unité de Psychologie Sociale et Interculturelle seront affichés sur MonPsy, l'intranet de la Faculté - <https://monpsy.ulb.be/>. Les étudiant·es sont invité·es à consulter la liste des thèmes des mémoires et à entrer en contact avec la directrice ou le directeur de mémoire de leur choix. Il est important d'effectuer ces démarches au plus tôt.

---

## RECHERCHE

---

Les activités de recherche des membres de l'UPSI se développent au sein du CeSCuP (Center for Research in Social and Cultural Psychology / Centre de Recherche en Psychologie Sociale et Interculturelle). Les membres du CeSCuP réalisent des recherches de haute qualité, reconnues internationalement.



---

## RESSOURCES

---

De nombreuses informations sur les activités du CeSCuP et le Master en Psychologie Sociale et Interculturelle (thèmes de recherche, mémoires, publications, conseils en écriture scientifique, en méthodologie de la recherche et en statistiques, etc.) sont disponibles sur notre site web : <http://cescup.ulb.be>

---

## CONTACTS

---

La gestion du Master incombe aux membres de l'Unité de Psychologie Sociale et Interculturelle. Le coordinateur du Master est Laurent Licata ([Laurent.licata@ulb.be](mailto:Laurent.licata@ulb.be), tél. 02 650 32 37).

Les locaux de l'Unité se trouvent au bâtiment D, niveau 8, couloir de gauche. Le secrétariat se trouve au milieu du couloir (DC8.117, porte rouge).

Secrétaire : Madame Luce Vercammen, [Luce.Vercammen@ulb.be](mailto:Luce.Vercammen@ulb.be), tél. 02 650 46 43.

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

Les membres de l'UPSI titulaires ou en charge d'enseignements sont :

## CORPS ACADÉMIQUE

---

Prof. Philippe Bernard, [Philippe.Bernard@ulb.be](mailto:Philippe.Bernard@ulb.be)  
Prof. Olivier Klein, [Olivier.Klein@ulb.be](mailto:Olivier.Klein@ulb.be)  
Prof. Laurent Licata, [Laurent.Licata@ulb.be](mailto:Laurent.Licata@ulb.be)  
Prof. Antoine Roblain, [Antoine.Roblain@ulb.be](mailto:Antoine.Roblain@ulb.be)  
Prof. Jasper Van Assche, [Jasper.Van.Assche@ulb.be](mailto:Jasper.Van.Assche@ulb.be)  
Prof. Nicolas Van der Linden, [Nicolas.Van.der.Linden@ulb.be](mailto:Nicolas.Van.der.Linden@ulb.be)

## CORPS SCIENTIFIQUE – ASSISTANT·ES

---

Marie Brisbois, [Marie.Brisbois@ulb.be](mailto:Marie.Brisbois@ulb.be)  
Fiona Eyraud, [Fiona.Eyraud@ulb.be](mailto:Fiona.Eyraud@ulb.be)

## CORPS SCIENTIFIQUE – ASSISTANT·ES CHARGÉ·ES D'EXERCICES

---

Felipe Barros Solana (AEX), [Felipe.Barros.Solana@ulb.be](mailto:Felipe.Barros.Solana@ulb.be)  
Audrey Godart (AEX), [audrey.godart@uclouvain.be](mailto:audrey.godart@uclouvain.be)  
Audrey Heine (AEX), [audrey.heine@ulb.be](mailto:audrey.heine@ulb.be)  
Nathalie Philippart (AEX), [nphilippart@gmail.com](mailto:nphilippart@gmail.com)

## CHERCHEUR·EUSES

---

Soha Abboud, [soha.Abboud@ulb.be](mailto:soha.Abboud@ulb.be)  
Berfin Acar, [berfin.Acar@ulb.be](mailto:berfin.Acar@ulb.be)  
Abigail Alves, [abigail.alves@ulb.be](mailto:abigail.alves@ulb.be)  
Sofia Ardaya Velarde, [sofia.ardaya.velarde@ulb.be](mailto:sofia.ardaya.velarde@ulb.be)  
Camila Arnal, [camila.Arnal@ulb.be](mailto:camila.Arnal@ulb.be)  
Maria Babińska, [maria.babinska@ulb.be](mailto:maria.babinska@ulb.be)  
Magali Beylat, [magali.beylat@ulb.be](mailto:magali.beylat@ulb.be)  
Marie Clergeau, [marie.clergeau@ulb.be](mailto:marie.clergeau@ulb.be)  
Canan Coşkan, [canancoskan@gmail.com](mailto:canancoskan@gmail.com)  
Luca Feher, [luca.feher@ulb.be](mailto:luca.feher@ulb.be)  
Jean Kalombo, [jean.kalombo@ulb.be](mailto:jean.kalombo@ulb.be)  
Clara Mativa, [clara.mativa@ulb.be](mailto:clara.mativa@ulb.be)  
Joseph Mumbanza Ngeke, [joseph.mumbanza.ngeke@ulb.be](mailto:joseph.mumbanza.ngeke@ulb.be)  
Kenzo Nera, [kenzo.Nera@ulb.be](mailto:kenzo.Nera@ulb.be)  
Eric Nkurunziza, [nkureric200523@gmail.com](mailto:nkureric200523@gmail.com)  
Julia Oberlin, [julia.Oberlin@ulb.be](mailto:julia.Oberlin@ulb.be)  
Yasemin Ulusahin, [yasemin.ulusahin@ulb.be](mailto:yasemin.ulusahin@ulb.be)  
Yasmina Zian, [yasmina.zia@ulb.be](mailto:yasmina.zia@ulb.be)

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

## ANNEXE I

### LES STAGES DU MASTER EN PSYCHOLOGIE SOCIALE ET INTERCULTURELLE

---

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

Le Master comprend deux stages de 300 heures (maximum 400h). L'un a lieu en Bloc 1 du Master, le second en Bloc 2.

L'objectif de ces stages est de vous permettre d'appréhender la position du·de la psychologue social·e sur le terrain. Il s'agit surtout d'une expérience de mise en lien entre pratique professionnelle, repères théoriques et vécu personnel. Vous serez accompagné·e dans votre élaboration par des supervisions bimensuelles à l'Université (Travaux Pratiques de Formation Professionnelle -TPFP).

Le stage est encadré par l'Université. Il s'inscrit dans un système triangulaire : étudiant·e – lieu de stage – Faculté. Une convention de stage lie chaque partie et l'engage. Le stage doit se dérouler parallèlement aux TPFP, c'est-à-dire de début février à mi-mai en Bloc 1 et de mi-septembre à fin décembre en Bloc 2.

Selon les besoins de l'institution choisie, vous pouvez prolonger le premier stage jusqu'en juin et le second jusqu'en janvier, mais vous devrez néanmoins rendre votre rapport final qui clôture l'expérience de stage et le séminaire de supervision aux dates prévues (+/- fin mai et fin janvier). Le stage ne pourra en aucun cas démarrer ou se prolonger durant les mois de juillet et août en raison de l'absence d'encadrement universitaire.

Pour les stages en psychologie sociale et interculturelle, il n'existe pas de liste préétablie de lieux de stages. Les étudiant·es sont libres de choisir un stage en lien avec leurs aspirations et leur projet de carrière. Cependant, certains critères doivent être respectés :

- 1) Le lieu de stage doit avoir un lien avec la psychologie sociale et/ou interculturelle.
- 2) Le·la maître de stage (responsable du·de la stagiaire sur le lieu de stage) doit être psychologue, de formation universitaire.
- 3) Le·la maître de stage doit accepter de signer la convention et de la respecter tout au long du stage.

Une liste, non limitative, de domaines dans lesquels les stages peuvent se dérouler est disponible sur : <https://cescup.ulb.be/stage/>

Si vous avez des doutes quant au lieu de stage choisi, veuillez contacter les responsables de TPFP.

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

## CONVENTION DE STAGE

---

Lorsque vous vous êtes assuré·e que le lieu de stage choisi répond aux critères, vous devez compléter votre convention de stage.

Les conventions de stages sont exclusivement sous format électronique. Elles se remplissent en ligne sur l'intranet de la Faculté, dans l'onglet « Stage », section « Psychologie sociale et interculturelle » : <https://monpsy.ulb.be/pages/stage.php>

**Attention : Vous ne pouvez pas commencer un stage si votre convention n'est pas en ordre de validation. Si vous avez déposé votre convention pour validation par la faculté sur l'intranet mais qu'elle n'a pas encore été validée alors que la date de début de votre stage approche, contactez les responsables des TFP.**

Vous trouverez des informations supplémentaires sur comment remplir la convention de stage sur : <https://cescup.ulb.be/stage/>

## SURVEILLANCE DE SANTÉ DES STAGIAIRES

---

La surveillance de santé des stagiaires peut être nécessaire en fonction des risques inhérents au poste de travail.

### Qui prend en charge la surveillance ?

Si nécessaire, la convention de stage doit préciser si la surveillance de santé est assurée soit par :

- Le service de prévention de l'employeur accueillant le stagiaire (SEPPT)
- Le Service de Prévention et Protection au Travail (SCPPT) de l'ULB (pris en charge par le groupe partenaire CESI).

### Procédure de surveillance à suivre :

Si l'employeur confie la surveillance au SCPPT de l'ULB, il doit fournir :

- Une demande de surveillance de santé remplie par l'employeur.
- L'analyse des risques du lieu de stage détaillant :
  - o La description du poste,
  - o Les mesures de prévention,
  - o Les vaccinations ou examens nécessaires,
  - o La protection en cas de maternité,
  - o Les coordonnées du/de la conseiller·e en prévention/médecin du travail du lieu de stage.

Le stagiaire prend ensuite rendez-vous avec le service de prévention et protection du travail du groupe CESI (joignable au tél : **02 771 00 25** ou mail : [ulb@cesi.be](mailto:ulb@cesi.be)) pour une visite médicale.

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

## TRAVAUX PRATIQUES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

---

Les TFPF – ou supervisions de stages – ont plusieurs objectifs :

- 1) Amener les stagiaires à donner sens à leurs expériences de stage en établissant des liens entre théorie et pratique.
- 2) Fournir un lieu de parole et d'écoute au sein duquel les expériences des stagiaires sont partagées.
- 3) Offrir aux stagiaires un aperçu des différentes réalités professionnelles qu'un·e psychologue (social·e et interculturel·le) peut rencontrer.

**Attention: les séances de supervision sont obligatoires et ne sont pas comptabilisées dans le temps de stage. Elles sont prioritaires et l'étudiant·e est tenu·e de les incorporer dans son horaire de stage. Ce qui se dit lors de ces supervisions est soumis au secret professionnel; secret que stagiaires et responsables des TFPF sont tenu·es de respecter.**

Les absences ou retards doivent être signalés au·à la responsable des TFPF avant le début de la séance et justifiés par un cas de force majeure (ex : certificat médical, ...). En cas d'absence ou de retard injustifié, une pénalité sera appliquée sur la note des supervisions de stage (voir le point Evaluation). Dans tous les cas, un retour écrit au·à la responsable des TFPF sera demandé par e-mail afin d'avoir un suivi sur le stage. **Après la troisième absence injustifiée, le rapport de stage ne sera pas recevable, et le stage se soldera par un échec.**

## ÉVALUATION

---

Le stage est évalué à partir de 3 critères :

- 1) La fréquentation effective (300 à 400 h) du lieu de stage et l'évaluation du·de la maître de stage (/10 points)
- 2) Les supervisions de stage : présentation orale, présence et participation lors des séances de supervision (/10 points) ;
- 3) Le rapport de stage (/30 points). A l'issue du stage, un rapport d'une quinzaine de pages doit être remis au·à la responsable de TFPF. Ce rapport est confidentiel et ne doit pas être remis au·à la maître de stage.

## STAGE DE RECHERCHE

---

Il est possible de réaliser l'un des deux stages dans un centre de recherche, au sein de l'ULB ou dans une autre université (belge ou étrangère).

Pour celles et ceux qui souhaiteraient réaliser un stage de recherche au sein du CeSCuP, une description des différents stages possibles chaque quadrimestre est disponible ici :

<https://cescup.ulb.be/stage-de-recherche-au-cescup/>

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

## STAGE À L'ÉTRANGER

---

Il est possible de réaliser l'un des deux stages à l'étranger. Dans ce cas de figure, les modalités de supervision de stage sont différentes de celles en présentiel : les supervisions sont individuelles et réalisées à la demande du/de la stagiaire par e-mail ou appels/vidéoconférences Teams. La présentation orale est remplacée par un rapport écrit de mi-stage.

Pour celles et ceux qui souhaitent réaliser un stage à l'étranger, ULB-Coopération met à disposition une page de conseils et ressources pour la recherche et la préparation d'une expérience de stage dans un pays du Sud : <https://www.ulb-cooperation.org/fr/projets/belgique-preparation-au-depart-stages-memoires/>

Des bourses de mobilité peuvent aussi être obtenues via l'ARES, Erasmus+, etc. Vous pouvez trouver plus de détails au sujet des bourses de mobilité sur : <https://www.ulb.be/fr/partir-ou-venir-en-echange/partir-en-echange>

## ÉTUDIANT·ES AVEC DES CRÉDITS RÉSIDUELS DE BACHELIER (BA/MA15)

---

Les étudiant·es ayant encore des crédits résiduels de leur bachelier (5, 10 ou 15 crédits) **doivent impérativement valider ces crédits résiduels avant de pouvoir commencer un stage en master**. Tant que ces crédits ne seront pas validés, le stage ne pourra débuter et ne sera pas inscrit dans votre PAE.

En cas de besoin de modification du PAE, les étudiant·es concerné·es doivent s'adresser directement au secrétariat facultaire ([ma.psyel@ulb.be](mailto:ma.psyel@ulb.be)). Vous pouvez également effectuer cette démarche en ligne via le formulaire disponible à cette adresse : [https://monpsy.ulb.be/pages/formulaire\\_etudiant.php](https://monpsy.ulb.be/pages/formulaire_etudiant.php).

## REPORT DU STAGE À L'ANNÉE ACADÉMIQUE SUIVANTE

---

Dans le cas où l'étudiant·e n'a pas mis déposé sa convention de stage en ligne signée par le lieu de stage **avant le 15 octobre (Bloc 2) ou le 15 mars (Bloc 1)**, le stage est automatiquement reporté à l'année académique suivante.

Il est donc hautement recommandé de trouver un stage avant le début du quadrimestre.

## EFFECTUER LE STAGE À UN AUTRE QUADRIMESTRE

---

### DÉROGATION POUR LES STAGES DU BLOC 1

---

Très exceptionnellement, il peut être accepté qu'un·e étudiant·e effectue une modification du PAE pour reporter le stage à l'année suivante. Cette modification implique de choisir 15 crédits de cours à option, en veillant à ce que ce soient des cours du deuxième quadrimestre et que l'ensemble corresponde à 15 crédits. Toutefois, cela doit faire l'objet d'une demande de dérogation.

# Master en Psychologie Sociale et Interculturelle

Pour cela, envoyez un e-mail aux responsables académiques des stages et TPFP en spécifiant qu'il s'agit d'une demande de dérogation afin de pouvoir effectuer un stage 2 au second quadrimestre de l'année, en indiquant vos nom et prénom, le nom des unités d'enseignement et le nombre de crédits. Vous devez joindre un document motivant votre demande et démontrant clairement qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Si votre demande est acceptée, il vous sera demandé d'assister aux séances de TPFP du quadrimestre sur lequel vous faites votre stage.

---

## 2. DÉROGATION POUR LES STAGES DU BLOC 2

---

Très exceptionnellement, il peut être accepté qu'un·e étudiant·e effectue son stage au second quadrimestre de l'année. Toutefois, cela doit faire l'objet d'une demande de dérogation.

Pour cela, envoyez un e-mail aux responsables académiques des stages et TPFP en spécifiant qu'il s'agit d'une demande de dérogation afin de pouvoir effectuer un stage 2 au second quadrimestre de l'année, en indiquant vos nom et prénom. Vous devez joindre un document motivant votre demande et démontrant clairement qu'il s'agit d'un cas de force majeure. Si votre demande est acceptée, il vous sera demandé d'assister aux séances de TPFP du quadrimestre sur lequel vous faites votre stage.

---

## CONTACTS

---

Responsable académique :

- Laurent Licata ([laurent.licata@ulb.be](mailto:laurent.licata@ulb.be))

Responsables des TPFP :

- Marie Brisbois ([marie.brisbois@ulb.be](mailto:marie.brisbois@ulb.be))
- Fiona Eyraud ([fiona.eyraud@ulb.be](mailto:fiona.eyraud@ulb.be))